



Institut suisse de droit comparé
Schweizerisches Institut für Rechtsvergleichung
Istituto svizzero di diritto comparato
Swiss Institute of Comparative Law

Rapport annuel 2022



Un mot d'introduction

L'année 2022 aura entraîné la transition qu'exigeait la mise en place des buts stratégiques du Conseil fédéral de 2020 – 2023. Cette année aura aussi marqué de célébrer le quarantième anniversaire de l'existence de l'ISDC. La conférence et les discussions académiques inscrites au programme de cet anniversaire ont attiré de nombreux amis de l'institut, de tous les coins de la Suisse et du monde.

Par la voix de son Président, le Conseil félicite la Direction pour le travail accompli. Il se réjouit en particulier du lancement de nouveaux projets de recherche dans les matières prioritaires du plan d'action ainsi que des nombreux avis de droit rendus et des renseignements sur le droit étranger fournis, notamment aux autorités fédérales. En conformité avec le plan d'action, la bibliothèque a, de son côté, pu accroître son soutien aux étudiants et aux chercheurs suisses et étrangers et rendre plus visible encore les prestations qu'elle fournit aux chercheur-e-s. Le Conseil salue tout spécialement l'évolution qui s'est faite à cet égard.

Il est encore trop tôt pour mesurer les fruits de la politique du Conseil, mais celui-ci est convaincu que pour assurer la qualité du travail, la recherche impose des choix qui laissent de côté certains domaines juridiques. Pour ce qui est des avis de droit, on notait l'année dernière que l'ISDC doit se concentrer avant tout sur ceux qui font l'objet de la plus grande demande (droit de la famille ou des successions ou certains

aspects du droit pénal), et sur ceux qui relèvent de ses domaines de recherche. Cela étant, lorsqu'il n'est lui-même pas en mesure de traiter une demande, l'ISDC identifie des sources alternatives d'information et en fait part à la personne intéressée.

Pour ce qui est de la réorganisation d'une partie des structures de travail, le Conseil de l'Institut constate que celle-ci a déjà partiellement porté ses fruits. Il forme le vœu que l'insatisfaction résiduelle de certains membres du personnel trouve un épilogue, dans un dialogue aussi constructif que possible.

Le Conseil sait que l'acceptation des changements prend du temps. Il reste toutefois persuadé que ceux-ci seront fructueux et qu'ils permettront à l'ISDC d'assurer son bon fonctionnement et sa renommée d'excellence. Il attend encore des décisions prises l'amélioration, en partie déjà intervenue, du climat général au sein de l'Institut.

Au nom du Conseil, je voudrais ici saluer les efforts de la Direction et remercier le personnel de sa peine. La période post pandémie a entraîné quelques difficultés nouvelles. Je rends hommage à tout le personnel de l'Institut pour son magnifique travail.

Franz Werro
Président du Conseil de l'Institut suisse
de droit comparé

L'essentiel en bref

En 2022, les activités de l'Institut ont notamment été marquées par la normalisation post-COVID et la poursuite de la mise en œuvre du plan de mesures adopté en 2021 par le conseil de l'Institut en vue d'atteindre les objectifs stratégiques du Conseil fédéral. La normalisation du travail elle-même a eu lieu à deux niveaux. D'une part, la bibliothèque a pu reprendre son fonctionnement normal. D'autre part, des manifestations ont à nouveau été organisées en mode présentiel, et les collaborateurs ont également été plus nombreux à se rendre sur place. Au niveau stratégique, diverses mesures organisationnelles ont été mises en œuvre, les processus d'application du plan de mesures ont été affinés et les activités de recherche ont été renforcées.

L'Institut suisse de droit comparé a fêté son 40ème anniversaire en 2022. Cette étape importante a été l'occasion de jeter un regard sur le passé et l'avenir. Aujourd'hui comme hier, les besoins des juristes suisses sont au centre des préoccupations. Ceux-ci ont toutefois évolué en raison de la spécialisation croissante et du développement technique. Ainsi, à une époque où Internet n'existait pas, l'accès à des informations sur le droit étranger, autrement indisponibles en Suisse, était au premier plan. Aujourd'hui, grâce à Internet et à la publication d'une multitude de législations, l'accès à l'information est souvent (mais pas toujours) facile. Ce qui est difficile, c'est leur classification juridique et leur compréhension. C'est précisément pour cela que les processus internationaux et transnationaux jouent un rôle croissant. Les demandes en témoignent déjà aujourd'hui. Les changements techniques et sociaux ont déjà modifié les processus de travail et continueront à influencer l'environnement. Pour les changements à venir, il s'agira de développer les atouts traditionnels de l'Institut tout en le maintenant ouvert aux adaptations nécessaires et en les abordant de manière cohérente. L'objectif de l'Institut restera toutefois le même : permettre à la Suisse d'accéder à l'information et de disposer d'une évaluation indépendante de la situation juridique.

Conformément aux objectifs du Conseil fédéral, l'unité de direction Droit et science a développé en 2022 ses activités de recherche ainsi que sa présence dans et par des manifestations, améliorant ainsi la visibilité de l'Institut. Une diminution du nombre de demandes d'expertise a permis de mettre à disposition les ressources nécessaires à cet effet, sans pour autant compromettre le mandat légal consistant à rendre les informations sur le droit étranger accessibles aux destinataires. Le traitement des demandes d'expertise a été axé sur la concentration thématique définie par le Conseil de l'Institut, ce qui permettra d'améliorer à la fois l'efficacité et la qualité. D'un point de vue opérationnel, les processus ont été évalués et affinés, tant dans le domaine des expertises que dans celui de la recherche.

La bibliothèque a été très impliquée dans la réorganisation de l'Institut avec le rattachement hiérarchique du personnel de la réception et du Welcome Center à ce domaine de direction. Elle a poursuivi la mise en œuvre du plan d'action découlant des objectifs stratégiques en mettant en place la structure nécessaire au développement de ses prestations au public et à la création d'un circuit pour la gestion des ressources électroniques. Et elle a vu le retour d'une partie de son public absent depuis le début de la crise sanitaire.

Dessiner la voie : le Conseil de l'Institut

Le Conseil de l'Institut est l'organe de direction suprême de l'ISDC. Il planifie et détermine les grandes lignes des activités de l'Institut. Le Conseil définit notamment le programme de recherche et de travail de l'Institut ainsi que les principes d'acquisition de la bibliothèque. Il supervise la direction et prend toutes les mesures nécessaires pour défendre les intérêts de l'Institut et éviter les conflits d'intérêts.

Orientation stratégique

Le Conseil de l'Institut détermine en outre l'orientation de l'ISDC en étroite collaboration avec la direction. Pour ce faire, il se base sur les objectifs stratégiques du Conseil fédéral pour l'ISDC. Ainsi, l'Institut doit être perçu comme un centre de documentation et de recherche de haute compétence scientifique dans les domaines du droit comparé, du droit étranger et du droit international, en Suisse et à l'étranger. Il doit également offrir aux scientifiques de Suisse et de l'étranger un lieu de recherche attrayant, en particulier grâce à sa bibliothèque. Une fois par an, le Conseil de l'Institut rend compte au Conseil fédéral de la réalisation des objectifs stratégiques.

Composition et nomination du Conseil de l'Institut

Le Conseil de l'Institut se compose de neuf membres au maximum, issus notamment de l'enseignement et des sciences, de la jurisprudence et de l'administration fédérale. Un membre représente le canton de Vaud en tant que canton siège. Les membres sont élus par le Conseil fédéral pour une période de quatre ans.

Le Conseil fédéral a actuellement élu sept membres pour la période 2020–2023 :

- Prof. Dr. Franz Werro, Université de Fribourg (Président)
- Dr. Florence Aubry Girardin, Juge fédérale du Tribunal Fédéral, Lausanne
- Prof. Dr. Andrea Bonomi, Université de Lausanne
- Dominique Brown-Berset, avocate Brown&Page, Genève
- Dr. Martin Good, consultant indépendant et prestataire de services pour les bibliothèques
- Prof. Dr. Markus Schefer, Université de Bâle (départ fin 2022)
- Dr. Konrad Sahlfeld, Conseiller au Secrétariat général du DFJP

Liens d'intérêts

Les membres du Conseil de l'Institut rendent compte sans délai au Conseil de l'Institut et au département de toute modification des liens d'intérêt. Le Conseil de l'Institut en informe le Conseil fédéral dans le cadre du rapport annuel.

Selon les membres du Conseil de l'Institut, aucun changement n'est intervenu dans leurs liens d'intérêts.

Conduire l'ISDC : la direction

La direction est la direction opérationnelle de l'Institut. Elle gère les affaires, représente l'Institut à l'extérieur et élabore les bases pour les décisions du Conseil de l'Institut. Elle fait rapport au Conseil de l'Institut au moins une fois par an et l'informe immédiatement en cas d'événements particuliers.

Selon la loi, la direction se compose du directeur ou de la directrice et de deux directeurs ou directrices adjoints au maximum. Actuellement, la direction se compose des membres suivants :

- Prof. Dr. Christina Schmid, Directrice
- Dr. Lukas Heckendorn Urscheler, Vice-directeur et Directeur adjoint
- PD Dr. Krista Nadakavukaren Schefer, Vice-directrice

Les membres de la direction sont engagés par le Conseil de l'Institut. La conclusion, la modification et la résiliation des rapports de travail des employés de l'ISDC relèvent de la compétence de la direction.



Avis de droit et études

L'ISDC fournit des renseignements sur le droit étranger et international. Il s'agit d'une part d'expertises dans le cadre de l'application du droit étranger, qui sont principalement fournies aux tribunaux ou aux autorités de poursuite pénale. D'autre part, l'ISDC réalise également des études comparatives, notamment pour l'administration fédérale. Ces études permettent au législateur de profiter de l'expérience acquise à l'étranger. L'ISDC ne rédige pas d'avis sur le droit matériel suisse.

L'efficacité et la qualité sont les principaux critères de réussite des activités d'expertise de l'Institut. L'ISDC doit veiller à ce que les expertises contiennent une présentation de la situation juridique adaptée aux besoins, objectivement neutre et correcte. Parallèlement, les clients doivent recevoir les informations dont ils ont besoin le plus rapidement possible.

Priorité à la Confédération

Le principal client de l'ISDC est la Confédération. Plus de 70% de l'ensemble du travail d'expertise a concerné des prestations pour la Confédération, même si à peine 15% des expertises réalisées en 2022 ou 10% des demandes d'expertise reçues en 2022 concernaient la Confédération.

Cette charge de travail relativement importante s'explique par le fait que la plupart des études de droit comparé réalisées pour la Confédération concernent un grand nombre d'ordres juridiques (voir en détail ci-dessous). De même, les enquêtes de droit pénal menées pour les autorités de poursuite pénale ou le Tribunal pénal fédéral nécessitent des analyses relativement complexes de différents ordres juridiques, souvent en rapport avec des faits de blanchiment d'argent.

Enfin, l'ISDC a pu, dans de nombreux cas, fournir à l'administration fédérale des informations sur le droit étranger sans établir d'expertise proprement dite. Ainsi,

seule une demande de la Confédération a dû être refusée, car elle se situait en dehors des domaines thématiques traités par l'Institut, conformément au plan de mesures du Conseil de l'Institut.

Expertises pour les cantons

10% des demandes reçues en 2022 provenaient de tribunaux cantonaux et (dans certains cas) d'autorités administratives cantonales. Le traitement de ces demandes a représenté environ 10% de la charge totale du travail d'expertise réalisé en 2022. Plus de 10% du nombre des avis de droit rendus en 2022 concernaient cette clientèle.

Contrairement aux demandes de la Confédération, à peine un quart des demandes reçues en 2022 ont été confirmées jusqu'à présent et un quart des demandes n'ont généralement pas pu être traitées en raison d'un manque de connaissances des ordres juridiques concernés, des sources alternatives étant à chaque fois indiquées. La moitié des demandes reçues des cantons n'ont pas (encore) été confirmées.

Sur le plan du contenu, la majorité des expertises réalisées en 2022 pour les tribunaux cantonaux traitaient de questions de droit de la famille et de droit des successions, mais il s'agissait aussi, dans certains cas, de droit international privé, de droit pénal, ainsi que de questions de procédure et de capacité civile.

Prestations commerciales

Les prestations commerciales ont représenté près de 20% du total des expertises, dont près des deux tiers concernaient des expertises et des confirmations en rapport avec des restructurations transfrontalières de sociétés. La demande d'informations correspondantes, qui doivent être présentées au Registre du commerce, a été relativement importante avec 45% de toutes les demandes (55% des demandes commerciales).

Les autres prestations commerciales concernaient principalement des expertises pour le barreau en matière de droit de la famille et des successions ainsi qu'en matière de droit privé international.

Une grande partie (80%) des demandes commerciales reçues en 2022 en dehors des restructurations de sociétés n'ont pas (encore) été confirmées, contre seulement 45% pour les demandes liées à des restructurations de sociétés.

La moitié des demandes commerciales reçues (en dehors des restructurations) n'ont pas pu être traitées, car la question posée se situait en dehors des domaines d'expertise définis par le Conseil de l'Institut ou parce qu'aucun collaborateur ne disposait (non plus) de connaissances dans le système juridique concerné. Dans ce cas également, des possibilités alternatives ont été présentées.

Ces domaines juridiques correspondent au recentrage décidé par le Conseil de l'Institut, qui prévoit également de privilégier légalement les tâches légales au détriment des prestations commerciales qui ne sont plus fournies qu'à titre subsidiaire.

Demandes

En 2022, l'Institut a reçu au total 170 demandes d'avis juridiques. Par rapport aux années précédentes (203 demandes l'année précédente ; 188 demandes en 2020), la demande a sensiblement diminué, cette baisse concernant notamment (mais pas exclusivement) la clientèle prévue par la loi.

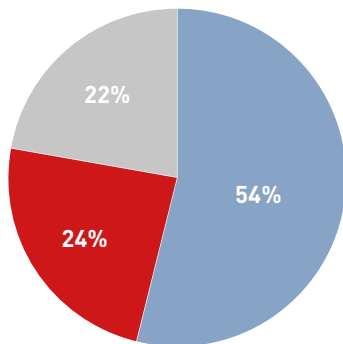
La part des demandes provenant du secteur privé a augmenté (80% des demandes, contre 70% l'année précédente), ce qui se reflète également dans la structure des recettes : les recettes provenant des prestations commerciales ont légèrement augmenté, celles provenant des expertises pour les cantons ont légèrement diminué.

Les raisons de ce recul ne sont pas évidentes. Il est toutefois probable que la demande augmente à nouveau, notamment en raison de l'activité de publication accrue et de la visibilité qui en découle.

Revenus

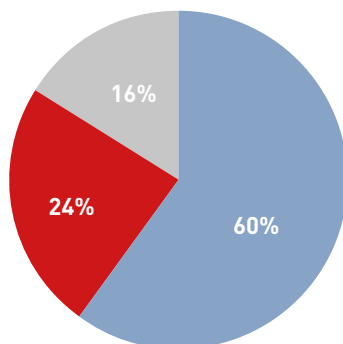
Les recettes commerciales ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, celles provenant des émoluments ont légèrement diminué. Le tableau suivant montre la structure des recettes (*valeurs comptables, sans les acomptes et les postes transitoires).

Répartition des heures facturées 2022*



- Avis de droits commerciaux : transfert de siège, fusions
- Avis de droits commerciaux : autres
- Avis de droits émoluments

Répartition des valeurs facturées 2022*



- Avis de droits commerciaux : transfert de siège, fusions
- Avis de droits commerciaux : autres
- Avis de droits émoluments

Diversité géographique

En 2022, au total, l'ISDC a reçu des demandes concernant 82 ordres juridiques étrangers différents. Les demandes de l'administration fédérale concernaient en premier lieu des ordres juridiques européens, étant donné que ceux-ci font l'objet d'une attention particulière dans le cadre des travaux législatifs. Dans le cadre de l'application du droit, l'ISDC a également reçu des demandes de la Confédération et des cantons concernant différents ordres juridiques d'Asie, d'Afrique, du Moyen-Orient et du continent américain.

Les demandes du secteur privé, en particulier les demandes de restructurations dans le cadre de restructurations transfrontalières de sociétés ont été tout aussi diverses.

Études comparatives pour l'administration fédérale

La majorité des études de droit comparé sont réalisées à la demande de l'administration fédérale, en général dans le cadre d'une procédure législative ou pour évaluer d'éventuelles mesures législatives, souvent en relation avec une intervention parlementaire. La tâche consiste donc à présenter la situation législative à l'étranger et les expériences qui en découlent, afin d'offrir à l'administration et au monde politique de nouvelles perspectives et des solutions innovantes aux problèmes de réglementation. Pour des raisons d'efficacité, les prestations fournies à l'administration fédérale ne sont pas facturées.

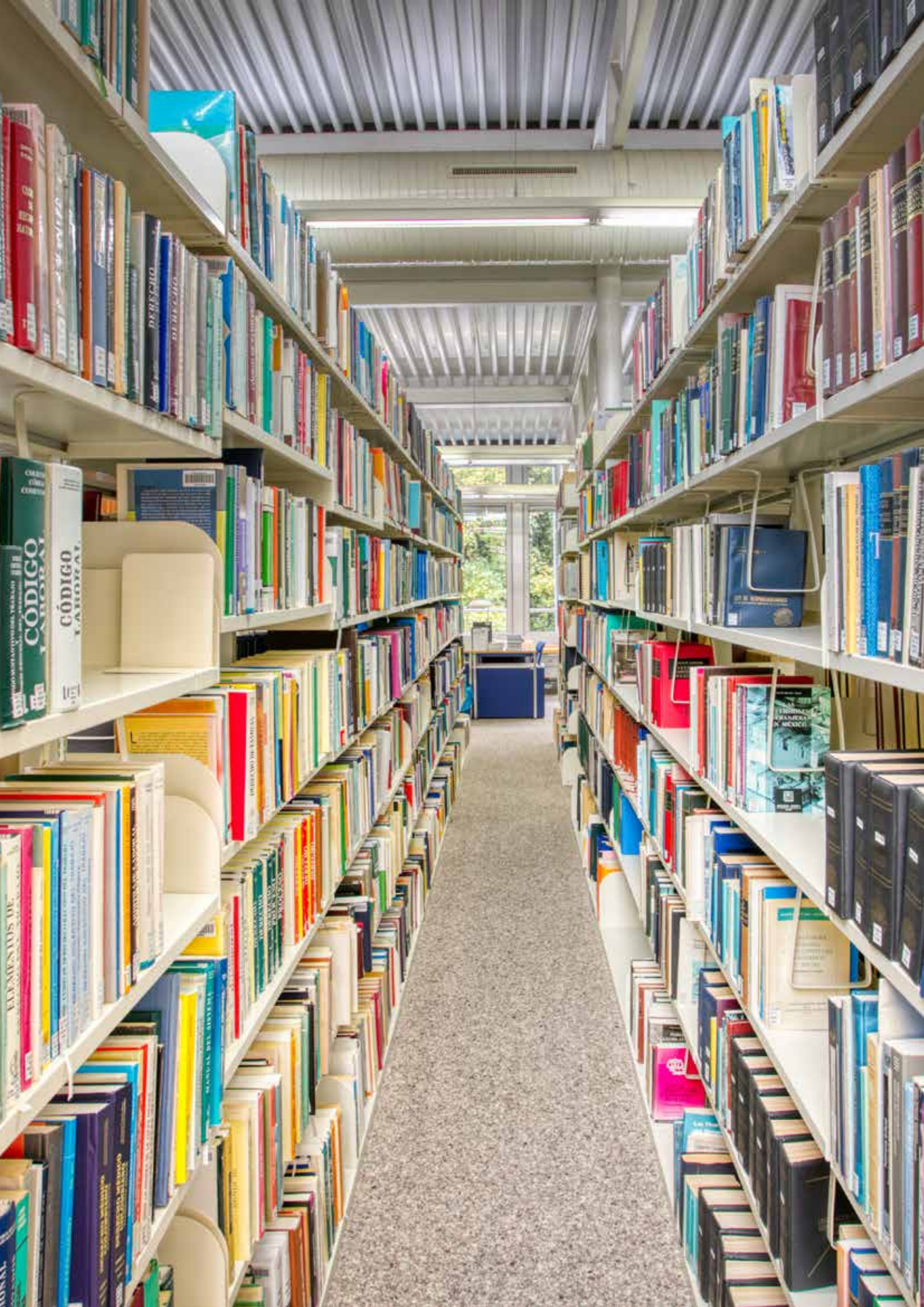
Comme chaque année, les demandes de l'administration fédérale concernent principalement des thèmes réglementaires actuels, ce qui signifie souvent que le développement juridique dans d'autres pays n'en est qu'à ses débuts. Un grand défi consiste donc à refléter les débats respectifs sur les possibilités de réglementation et à présenter clairement la législation existante.

Sur le plan thématique, l'ISDC traite régulièrement des expertises relatives aux nouvelles technologies. Ainsi, en 2022, une expertise a été réalisée à la demande de l'OFROU sur la réglementation des véhicules (quasi-)autonomes et, à la demande de l'OFL, sur la réglementation de l'infrastructure de recharge pour les voitures électriques et sur les procédures de planification et les obligations en matière d'énergies renouvelables.

A la demande du DFAE, l'ISDC participe à un projet interdisciplinaire visant à garantir le droit humanitaire dans les zones de guerre. Concrètement, l'ISDC étudie l'existence de règles juridiques concernant l'utilisation de symboles médicaux «informels» (comme la croix verte).

A la demande de l'OFJ, l'ISDC est en train de procéder à des clarifications sur des thèmes en rapport avec la sécurité et l'autonomie ou les mesures visant à limiter l'influence étrangère au sens large. Il s'agit d'une part de ce que l'on appelle la «répression transnationale», c'est-à-dire le traitement des mesures prises par un gouvernement à l'étranger pour contrôler ses propres citoyens/l'opposition politique. Même si des instruments juridiques spécifiques font largement défaut, l'étude doit identifier les approches existantes pour protéger les cibles de la répression transnationale. Une étude sur la réglementation étatique des imams et le financement étranger des communautés religieuses examine un autre type d'influence étrangère.

Enfin, l'ISDC a procédé à des clarifications sur les grandes lignes des réglementations administratives étrangères, comme une étude pour l'OFSP sur la classification (aliment, produit corporel, produit pharmacologique, etc.) et l'utilisation (hormis l'alimentation des enfants en bas âge) du lait maternel ou, pour fedpol, une clarification de la réglementation en rapport avec les explosifs.



Recherche

Le plan de mesures adopté par le Conseil de l'Institut en 2021 pour la mise en œuvre des objectifs stratégiques identifie trois domaines thématiques sur lesquels l'activité de recherche doit être principalement axée : le droit international privé, les méthodes de droit comparé et le droit international économique. L'Institut a organisé des projets de recherche dans chacun de ces domaines prioritaires et a également soutenu des travaux de recherche de collaborateurs.

En ce qui concerne l'expertise traditionnelle et actuelle, l'Institut se concentre sur trois thèmes juridiques. Dans le domaine du droit international privé, plusieurs collaborateurs ont participé activement à la publication du *Yearbook of Private International Law* en 2022, et les travaux de publication des actes des colloques de DIP 2021 et 2022 ont commencé. En outre, plusieurs collaborateurs ont présenté des exposés sur ce thème lors de manifestations scientifiques en Suisse et à l'étranger, notamment sur différents thèmes en rapport avec le droit international de la famille et des successions (colloques à Lausanne et organisation d'un atelier dans le cadre de l'Académie de droit comparé) et sur la preuve du droit étranger (colloque de la SLC à Paris). Le colloque de DIP 2022 a été consacré aux développements actuels et controversés du droit international de la famille.

Plusieurs collaborateurs se sont consacrés à la recherche sur les méthodes du droit comparé, notamment en participant activement à des ateliers traitant des relations entre le droit, le droit comparé et différentes sciences sociales. Un article sur les méthodes en droit comparé de la famille a été publié et deux publications collectives sont en préparation, qui présentent les méthodes du droit comparé dans des domaines du droit qui se sont particulièrement développés ces derniers temps (p. ex. protection des données, droit de la migration, travail sur les plateformes).

En droit international économique, l'activité principale reste la rédaction d'une encyclopédie et la rédaction des articles qui y

seront publiés. En outre, une conférence en quatre parties a été organisée pour comparer deux accords d'investissement et les anticiper du point de vue des trois pays concernés.

D'autres projets de recherche de l'Institut ont permis aux collaborateurs d'identifier les liens entre les domaines juridiques. Une partie de l'équipe étudie différentes questions relatives au concept de capacité juridique. Ce concept général est particulièrement problématique lorsque des adultes souffrant de handicaps psychosociaux sont exclus des processus de décision juridique. Ainsi, nous étudions entre autres le rôle de la capacité juridique dans le droit français de la succession, dans le droit du travail belge et néerlandais, dans le droit américain du handicap, ainsi que du point de vue du droit médical lituanien, le rôle des médecins dans le processus juridique d'évaluation de la capacité.

Le travail de recherche a également été encouragé dans les domaines d'expertise. Ainsi, cinq collaborateurs participent à un projet de droit comparé des régimes matrimoniaux, qui a été initié par des exposés présentés lors d'un colloque et qui se traduira par des publications en 2023.

La recherche individuelle a été encouragée conformément à une directive élaborée en 2021. Les différentes publications et participations à des conférences sont détaillées sur le site web.

Coopération avec d'autres institutions de recherche

L'Institut coopère traditionnellement avec des institutions et des réseaux reconnus dans les domaines du droit fondamental ainsi qu'avec des acteurs suisses dans le domaine du droit comparé et du droit international. Une place particulière est accordée à la coopération avec les facultés de droit ainsi qu'avec les différentes associations professionnelles.

L'ISDC a un nouveau partenaire au Chili. Ainsi, après un long travail de préparation, un MOU a été signé en juillet avec l'Université du Chili afin de faciliter les projets communs. Nous nous réjouissons de poursuivre nos échanges avec cette institution juridique de premier plan en Amérique latine.

En 2022, la collaboration avec des partenaires étrangers, notamment dans le cadre de colloques, a permis d'accroître la visibilité de l'Institut et de stimuler les échanges d'idées

Le congrès de DIP (Family Status, Identities and Private International Law) a été organisé en collaboration avec l'European Law Institute (ELI) et l'Université de Pise. Le réseau ELI a joué un rôle important dans le succès de cet événement.

La coopération avec l'American University Washington College of Law Center for International Arbitration a eu un effet positif similaire sur la série de conférences sur l'ALENA et l'USMCA. Grâce à notre expertise et à leurs relations, nous avons pu attirer l'attention et nouer des contacts précieux.

Une autre conférence sur la solidarité familiale a été organisée en collaboration avec un consortium d'universités de la région méditerranéenne. Du côté Suisse, les universités de Lausanne et de Zurich ont également participé.

En Suisse, l'ISDC a également collaboré avec la Conférence des universités de Suisse occidentale (CUSO) et l'Université de Bâle dans le cadre d'événements destinés aux doctorants (voir le chapitre sur le soutien à la recherche).

L'Institut a également commencé à évaluer les collaborations avec d'autres institutions en 2022. Les résultats sont attendus pour 2023.



Événements scientifiques

Dans le domaine du droit international privé, l'Institut a organisé en mai un colloque international sur un thème du droit de la famille en droit international privé. Sous le titre Family Status, Identities and Private Internatioanl Law, les développements actuels et controversés dans le droit international privé européen ainsi que dans différents ordres juridiques européens ont été discutés. L'écho de cette conférence, organisée en ligne à deux dates différentes, a été très positif.

Toujours en droit de la famille, mais avec une composante comparative et de droit international privé, un colloque sur la solidarité en droit de la famille a évalué les différentes dimensions et les instruments juridiques respectifs et les a comparés au sein des systèmes juridiques très différents de l'espace méditerranéen.

Une conférence sur les chapitres relatifs à l'investissement des accords de libre-échange nord-américains a suscité un grand intérêt parmi les professionnels en Europe et en Amérique du Nord. Intitulée Investment Agreements of the 21st Century : USMCA and Beyond, la série de panels en quatre parties a réuni des voix académiques ainsi que les perspectives d'autorités publiques et d'avocats en exercice pour une réflexion approfondie sur la manière dont les nouvelles relations contractuelles structurelles de trois pays pourraient changer l'ensemble du système international de protection des investisseurs. Comme toutes les sessions ont été diffusées en ligne (la première et la dernière étaient hybrides), les auditeurs ont pu participer activement à la session de questions-réponses sans avoir à se déplacer. Toutes les sessions ont été enregistrées et peuvent être consultées sur le site web de l'événement.

Enfin, il convient de mentionner le congrès qui a réuni des collaborateurs actuels et anciens de l'Institut ainsi que des membres de l'AiSDC. Le colloque organisé à l'Institut a montré qu'un grand nombre de personnes proches de l'Institut s'intéressent aux axes de recherche actuels.

Outre les manifestations destinées aux doctorants (voir sous Soutien à la recherche), plusieurs autres manifestations de moindre envergure ont permis de maintenir le discours scientifique à l'Institut et de montrer la diversité des domaines d'intérêt.

Ainsi, deux manifestations ont permis de présenter et de discuter de livres récemment publiés. En été, le doyen de l'Université du Chili a présenté un livre sur l'évolution de la constitution chilienne ; en automne, un chercheur invité d'Ukraine a présenté un livre récemment traduit en anglais, écrit à l'origine au milieu du XXe siècle par un professeur ukrainien, sur les méthodes comparatives en droit.

Une autre manifestation a été une conférence organisée (avec l'aide du SEM) par un professeur de droit privé de l'université irakienne de Sulaimani. Le professeur Sulaiman Alahmed a parlé de l'évolution des systèmes juridiques de l'Irak et du Kurdistan.

D'autres informations sur les manifestations se trouvent en partie avec les enregistrements des exposés sur le site Internet de l'Institut.

Publications

Yearbook of Private International Law

Volume XXIII – 2021/2022

Andrea Bonomi, Gian Paolo Romano, Ilaria Pretelli (éd.);

Le Yearbook of Private International Law donne un aperçu complet des développements en droit international privé (DIP). Depuis 2021, Ilaria Pretelli, qui participe depuis de nombreuses années au Yearbook, en est l'éditrice officielle.

ISDC's Letter

La lettre de l'ISDC a été réorientée en 2022. Elle a pour but de fournir aux personnes intéressées par l'Institut des informations sur les développements actuels au sein de l'Institut. Elle s'adresse donc en particulier, mais pas exclusivement, aux membres de l'ISDC. La lettre de l'ISDC contient donc

des informations sur les manifestations et les projets, mais aussi sur les boursiers de l'Institut. Les nouveaux collaborateurs y sont également présentés, afin que nos amis soient au courant de l'évolution de l'équipe.

EU News Click & Read

Cette newsletter mensuelle en anglais et en français contient une sélection de liens vers des actes juridiques officiels de l'UE et des décisions des instances de l'UE qui présentent un intérêt pour le public suisse. Elle s'adresse en particulier aux hautes écoles, à l'administration fédérale, aux administrations cantonales et aux spécialistes du droit et de l'économie.

En 2022, 10 numéros de EU News Click & Read ont été publiés.



Activités scientifiques de nos collaborateurs

La recherche dans les domaines clés est une tâche légale de l'Institut et le développement de ces activités correspond à un objectif stratégique du Conseil fédéral. Les collaborateurs de l'ISDC mènent des recherches au sein de l'Institut, mais ils sont également soutenus dans leurs propres projets de recherche. Comme les activités de recherche sont principalement demandées dans les domaines prioritaires, celles-ci servent également la qualité et l'efficacité du travail d'expertise.

Le département juridique s'est efforcé de mener davantage de projets de recherche de l'Institut en 2022. Ainsi, plusieurs collaborateurs de l'Institut ont été actifs dans un grand nombre de domaines thématiques, à savoir le droit international privé (Karim El Chazli, Ilaria Pretelli), le droit comparé (Lukas Heckendorn Urscheler, Carole Viennet) et le droit international économique (Krista Nadakavukaren, Rodrigo Polanco Lazo, John Curran, Sean Stacy, Henrik Westermark, Mathias Wouters). Le thème du droit de la famille, traditionnellement cultivé à l'ISDC a également été traité (Karim El Chazli, John Curran, Olivier Gaillard, Johanna Fournier, Lukas

Heckendorn Urscheler, Ilaria Pretelli, Henrik Westermark), des publications ont également été faites dans des domaines plus récents tels que le droit des nouvelles technologies (Anne-Grace Kleczewski ; Henrik Westermark ; Mathias Wouters) et le droit médical (Inesa Fausch), ainsi que sur des thèmes actuels en droit du travail (John Curran et Mathias Wouters).

Enfin, Karim El Chazli, Inesa Fausch, Olivier Gaillard, Lukas Heckendorn Urscheler, Krista Nadakavukaren, Rodrigo Polanco Lazo, Ilaria Pretelli, Martin Sychold et Mathias Wouters ont effectué des missions d'enseignement en Suisse et à l'étranger.

Des informations détaillées sur les publications et les activités de conférence et d'enseignement des collaborateurs sont disponibles sur le site web de l'Institut (www.isdc.ch).

Bien qu'une grande partie de ces travaux soit réalisée en dehors des heures de travail de l'Institut, ils représentent une valeur ajoutée importante pour l'Institut et soulignent notamment son importance en tant que centre de recherche.

Soutien à la recherche

Depuis 1982, l'ISDC offre aux étudiants et aux scientifiques un centre de recherche doté d'une vaste bibliothèque de droit étranger et international sur le campus de l'Université de Lausanne. L'Institut octroie en outre chaque année un nombre limité de bourses et apporte un soutien administratif et professionnel aux chercheurs et aux étudiants. Il organise régulièrement des colloques, des exercices et des séminaires, des séances d'introduction à la recherche en droit comparé pour des groupes d'étudiants et accueille des délégations intéressées par les activités de l'Institut.

Welcome Center

Le Welcome Center assiste les chercheurs suisses et étrangers pour l'organisation de leur séjour à l'Institut. Il gère la réservation des places à la bibliothèque et fournit des informations aux chercheurs selon leurs besoins.

Les nouveaux arrivés reçoivent des informations utiles sur l'Institut et le campus universitaire, ainsi que sur les aspects administratifs concernant le séjour en Suisse. Le Welcome Center aide les boursiers à trouver un logement pour la durée de leur séjour et les assiste pour d'éventuelles questions relatives au droit de séjour en Suisse.

Le Welcome Center a accueilli de manière personnalisée 49 chercheurs en 2022. Ce nombre est resté stable par rapport aux années précédentes.

Bibliothèque

Le service d'information de la bibliothèque dispose d'un programme à la carte pour la présentation des collections de la bibliothèque ainsi que de ses services au public. Ceci se concrétise sous forme de visites de groupes ou individuelles.

Le public accueilli en 2022 venait principalement des universités suisses, mais aussi de nombreux pays d'Europe, d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie : étudiants en voie d'obtention d'un bachelor ou d'un master, participants à des programmes LLM et Moot Court et chercheurs.

Les deux domaines de direction ont préparé conjointement la majorité des visites. En 2022 une quinzaine de groupes, avec en moyenne plus d'une dizaine de personnes par groupe, ont été accueillis. Les bibliothécaires ont également fait 90 présentations individuelles à des usagers qui n'avaient jusqu'alors jamais utilisés les services de la bibliothèque.

Formation doctorale

L'Institut est particulièrement actif dans la formation doctorale. Ainsi, en 2022, un événement a été organisé dans le cadre du programme doctoral en droit de la Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO), dont l'Institut est membre associé. L'objectif du programme doctoral de la CUSO est d'améliorer les conditions de travail en thèse en favorisant les contacts entre les chercheurs dans un environnement de recherche stimulant.

En outre, à la demande d'un programme de doctorat de l'Université de Bâle, un atelier sur les méthodes de droit comparé a été organisé à l'Institut.

Bourses d'études

L'Institut suisse de droit comparé attribue chaque année plusieurs bourses van Calker afin de permettre à des chercheurs suisses et étrangers de mener des recherches à l'Institut dans les domaines du droit comparé, du droit étranger et du droit international.

Ces bourses sont attribuées de préférence à des candidats qui n'ont pas encore eu la possibilité de mener des recherches scientifiques en dehors de leur pays d'origine ou qui sont au début d'une carrière académique. Il s'agit d'encourager, au niveau international, la recherche sur des thèmes précis et, au niveau national, de soutenir des travaux de recherche en droit comparé et en droit international en général.

Nous avons accueilli 3 boursiers van Calker venant de Côte d'Ivoire, d'Italie, d'Iran et 1 boursier Sarcevic du Congo.

Boursiers van Calker :

- M. Yacouba Sylla KOITA, Côte d'Ivoire :
L'arbitrage au prisme de l'ordre juridique
- M. Seyed Siavash SHAHRJERDI, Iran :
La régulation juridique de l'intelligence artificielle au sein de la Justice : une étude comparative entre le droit de l'Union Européenne et les lois Fédérales des États-Unis
- Mme Micol Ferrario; Italie :
Transnational Judicial Communication:
The Role of the Swiss Federal Tribunal

En 2022, c'est aussi le retour des boursiers du gouvernement chinois après la pause due au Covid. Nous avons accueilli 3 boursiers tout au long de l'année. Ces boursiers séjournent environ une année à l'ISDC.



Bibliothèque

Le fil rouge principal de l'année 2022 au sein du domaine de direction bibliothèque a été la constitution d'une « nouvelle » équipe.

Avec l'entrée en vigueur de la réorganisation de l'Institut, 6 collaborateurs de la réception et du Welcome Center ont rejoint au 1er mars 2022 l'équipe en place. Cette intégration a nécessité un accompagnement personnalisé. De plus, l'analyse des besoins menée en 2021 par les collaborateurs de la Bibliothèque a pu être concrétisée par l'engagement de deux nouvelles collaboratrices en février et septembre 2022. Leurs activités se concentrent autour des services au public et la gestion des ressources électroniques. L'un des deux postes comporte également la suppléance de la cheffe de la bibliothèque. En mai 2022, le poste d'archiviste a été internalisé au sein de l'Institut sous la forme d'un contrat à durée déterminée jusqu'à fin 2023. Auparavant l'Institut avait fait appel à des experts externes pour assurer le traitement de ses archives.

Toujours en lien avec l'analyse des besoins menée en 2021, l'équipe de la Bibliothèque a bénéficié de présentations sur divers ordres juridiques données par les juristes. En 2022, ces présentations ont porté sur les ordres juridiques, espagnol, portugais, latino-américain et du Benelux.

Afin de favoriser la collaboration entre la bibliothèque et la direction des affaires juridiques et scientifiques, un juriste a été chargé d'une fonction de liaison. Ce dernier a déjà été impliqué dans plusieurs séances destinées à mettre en place la feuille de route pour le développement des collections, selon les objectifs fixés dans le Plan d'action pour la mise en œuvre des objectifs stratégiques.

Pour la première fois depuis plus d'une décennie, la bibliothèque a fermé ses portes au public pour une durée de deux semaines. Du 5 au 16 septembre 2022, l'équipe de la Bibliothèque a participé à un inventaire partiel des collections. Il a porté sur les collections nationales européennes. Cet exercice sera désormais renouvelé annuellement.

Lors des festivités du 40e anniversaire de l'ISDC, la bibliothèque a pu mettre en avant les projets liés à son adhésion à la Swiss Library Platform Service SA. La contribution de la bibliothèque s'intitulait «Projet SLSP Courier et autres prestations liées à l'adhésion de l'ISDC au Swisscovery». Elle s'inscrivait dans le cadre du thème «Ressources de bibliothèque et accueil des chercheurs».

L'ISDC gère la bibliothèque de l'Office fédéral de la justice

Cette année encore, la collaboration entre les deux bibliothèques s'est faite sur la base de la convention établie en 2010. Un échange permanent est ainsi nécessaire entre l'ISDC et l'Office fédéral de la justice.

En 2022, ils se sont concentrés à la fois sur les processus dans le système de gestion intégré de la bibliothèque et la stratégie de développement de la bibliothèque pour les années à venir.

Abonnements :

154 collections monographiques et suites

127 mises à jour

824 périodiques, print et print+

90 bases de données

Les collections

Le développement des collections 2022 s'est poursuivi toujours en suivant les axes dictés par le plan d'action pour la mise en œuvre des objectifs stratégiques définis en février 2021.

L'analyse des abonnements aux ressources continues débutée en 2021 avec les bases de données s'est poursuivie en 2022. Elle a été étendue aux titres de périodiques, mises à jour et suites imprimées. Un certain nombre d'abonnements a été résilié dans l'optique d'augmenter le budget qui sera dévolu aux ressources électroniques dès 2023. Budget qui servira soit à de nouvelles acquisitions soit à effectuer la transition vers des versions électroniques uniquement (e-only) des abonnements actuels comme voulu par le Conseil de l'institut. Un circuit de sélection / acquisition des ressources électroniques est en cours d'élaboration.

Le nombre total des acquisitions 2022 est en baisse par rapport à 2021 – d'une part en raison de la politique de sélection plus resserrée sur les besoins de l'Institut et d'autre part en raison d'un ralentissement des propositions d'achat. La mise en place du rôle de juriste de liaison devrait permettre de voir leur nombre repartir à la hausse en 2023. Les dons intégrés dans les collections ont toutefois été plus nombreux en 2022. Ainsi, ce sont 1566 unités physiques (dont 242 issus de dons) qui ont été intégrés aux collections.

La croissance s'est principalement effectuée en droit constitutionnel et droit administratif (24,2% soit 356 documents), en droit privé (23% – 339 documents), et dans la catégorie du droit commercial et des sociétés, (11,3% – 167 documents).

En 2022, l'accent a été mis sur l'actualisation des collections nationales baltes : Lettonie, Lituanie et Estonie. La mise en place d'un réseau de fournisseurs pour la littérature juridique des pays baltes a été un grand défi pour le bibliothécaire en charge des collections de l'Europe centrale et orientale. La collection lettone a pu être enrichie par une vingtaine de nouveaux ouvrages. Les collections lituanienne et estonienne n'ont malheureusement pas pu bénéficier de nouvelles acquisitions faute d'entrée en matière des fournisseurs sollicités.

Les efforts communs de la partie juridique et la bibliothèque ont également eu pour résultat l'acquisition d'une nouvelle base de données Lex Wolters Kluwer Pologne en octobre 2022 et de la base de données russe Garant accessible dès janvier 2023.

Inventaire

L'inventaire partiel qui a eu lieu au second semestre 2022 a impliqué l'entier de l'équipe bibliothèque. En amont de cette opération, il y a eu un important travail d'équipement des documents avec des codebarres, utile tant à la localisation des ouvrages en rayon au moment de l'inventaire qu'au prêt par les usagers. Un accent particulier a été mis sur la communication avec nos usagers afin de les préparer à la période de fermeture.

Durant les deux semaines d'inventaire, les rangements et contrôles ont permis de localiser des documents mal rangés et aussi de signaler dans notre outil de découverte les ouvrages manquants. Cela a aussi été l'occasion de faire réparer les ouvrages endommagés.

L'inventaire sera reconduit en 2023.

Ressources électroniques :

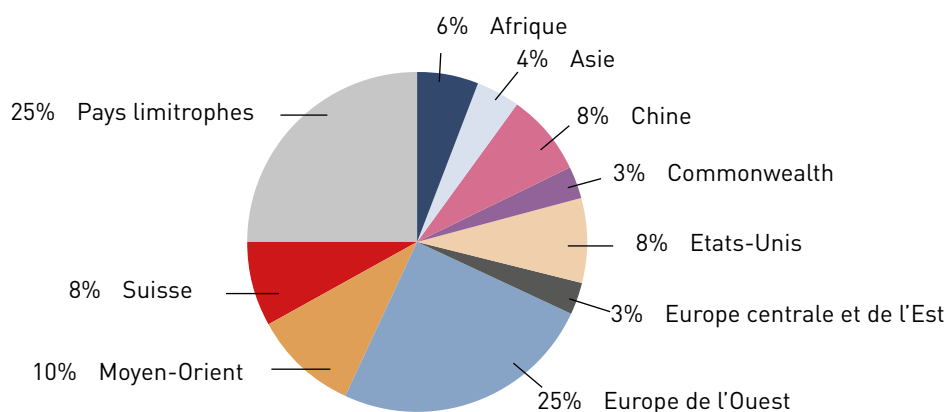
L'Institut suisse de droit comparé met à disposition du public et de l'équipe juridique en propre et en collaboration avec la BCUL environ 110 ressources électroniques dont des bases de données, des bouquets de e-journals et de e-books.

L'analyse de l'offre des bases de données réalisée en 2021 a débouché sur une offre désormais plus restreinte et plus en adéquation avec les objectifs stratégiques définis par le Conseil de l'Institut et aux besoins tels qu'identifiés. La pertinence du contenu en lien avec l'activité de l'équipe juridique et l'ergonomie de la recherche ont été privilégiés. Le catalogue des ressources électroniques évolue et évoluera

à l'avenir compte tenu d'un marché toujours plus compétitif et plus concentré. Les ressources électroniques acquises par l'ISDC figurent au catalogue swisscovery. Pour des questions de licences, ces bases de données sont essentiellement consultables sur place.

Le site internet de l'ISDC contient une page consacrée à la présentation de ces ressources numériques. La liste, classée par pays, régions et thématiques donne une vue d'ensemble de la couverture tant géographique que thématique. Une large palette de juridictions est représentée, sans oublier les domaines de recherche propres à l'ISDC comme le droit comparé ou le droit international public, par exemple.

Bases de données: Couverture géographique



Services aux usagers

Les trois premiers mois de l'année 2022 ont encore été marqués par les restrictions liées à la situation sanitaire. Ainsi seules 45 places de travail sur 140 ont pu être mises à disposition des usagers. Après la levée des restrictions, on a observé un retour progressif des usagers plus particulièrement ceux venant de l'étranger.

La fréquentation de la bibliothèque est légèrement en baisse par rapport à l'an dernier (5640 visiteurs en 2022 contre 5763 en 2021). Sur les 166 personnes qui ont fait la demande d'une place de travail durant l'année, 109 venaient pour la première fois à la bibliothèque pour un séjour de recherche. Le nombre de prêts est relativement stable depuis deux ans. En 2022, il y en a eu 13534 (14124 en 2021). L'équipe de la bibliothèque a fourni 236 numérisations à différents usagers de swisscovery ou d'autres réseaux en Suisse.

La légère baisse de visite ne signifie pas pour autant une sollicitation moindre du service de référence. Au contraire, on a vu les demandes de renseignement en présentiel ou à distance augmenté de manière significative. Elles sont au nombre de 889 en 2022 (458 en 2021). Depuis le printemps, une seule adresse mail est utilisée pour le service de référence et le service du prêt entre bibliothèques. Une carte de visite a été créée pour les services au public. Tout cela dans le but de faciliter l'accès et la visibilité de nos services.

Grâce au renforcement des ETP dédiés aux services au public, deux projets d'envergure ont pu voir le jour. Il s'agit de l'adhésion futur aux services SLSP Courier et SLSP Bursar. Le premier vise à ouvrir le prêt à domicile d'une partie des collections de la bibliothèque. Le second permettra d'externaliser une partie du travail

administratif de la facturation de services fournis aux usagers de swisscovery. Ces projets augurent des changements de pratiques qui doivent être accompagnés par une réflexion sur le cadre dans lequel s'inscrivent nos prestations. Des groupes de travail ont été par conséquent constitués. Ils sont composés de membres des deux domaines de direction, ainsi que de l'état-major. Chaque membre apporte une expertise différente utile aux travaux à entreprendre pour la réalisation de ces projets.

A la mi-novembre, la SLSP SA a ouvert un nouveau service appelé « Rapido ». Ce dernier facilite l'accès aux prestations des bibliothèques et – surtout – donne accès à une partie des bibliothèques de Renouvaud. Cette étape est très importante pour les usagers de l'Institut car ils peuvent désormais faire des recherches dans notre outil de découverte qui incluent les ressources des bibliothèques académiques et patrimoniales du réseau vaudois.

La bibliothèque de l'OFJ

La bibliothèque de l'Office fédéral de la justice (OFJ) est une structure principalement réservée à l'utilisation interne et représente un précieux instrument de travail pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'office. Sa mission est de mettre à leur disposition les ressources documentaires nécessaires à leur activité professionnelle, ainsi que de les assister dans leurs recherches grâce à un service compétent et convivial.

En 2022, plus de cent ans après sa création, la bibliothèque, qui continue à évoluer avec son temps, s'est retrouvée dans la phase postpandémique avec des nouveaux défis devant elle.

Le besoin en ressources numériques a en effet remarquablement augmenté dans les dernières années, notamment suite à l'accélération de l'ainsi dit virage numérique dictée par la pandémie et l'introduction généralisée du télétravail. Le marché des publications digitales représente toutefois un vrai cassetête. Au-delà des coûts prohibitifs, ce sont la multiplicité des supports et des formats, ainsi que des modèles d'acquisition et d'utilisation qui compliquent passablement les processus. La plupart des produits ne sont en outre pas adaptés à l'usage collaboratif typique d'un office fédéral.

Ces ressources numériques demandent ensuite une gestion, qui va de l'acquisition à la mise à disposition, sans oublier le suivi régulier nécessaire à optimiser l'offre et les dépenses. En effet, même si la dématérialisation des documents permet de réduire les coûts marginaux, les prix ne cessent d'augmenter et les budgets à disposition sont limités. De plus, la pérennité des publications numériques n'est assurée qu'en partie.

C'est pourquoi, un groupe de travail interne a été mis sur pied pour analyser d'un côté les besoins des usagers et de l'autre les offres des éditeurs juridiques, afin d'établir et évaluer des variantes pour ensuite tâcher de définir une feuille de route pour la bibliothèque. L'exercice n'est pas des plus faciles car le contexte change en permanence. Les résultats de l'analyse, qui vont être rendus dans le quatrième trimestre 2023, ne seront donc qu'un point de départ. La feuille de route est destinée à évoluer elle aussi, comme la bibliothèque, avec son temps.

Pour ce qui concerne les activités courantes, l'année a été marquée par le retour à la normalité grâce à l'assouplissement des mesures anti-Covid. Les juristes de l'office sont revenus dans leurs bureaux tout en continuant à télétravailler et ont recommencé à fréquenter la bibliothèque en chair et en os. Les effets de la phase pandémique sont toutefois bien visibles dans ce qui est devenu une nouvelle normalité du monde du travail. Les adaptations aux services et aux processus qui avaient été rendues nécessaires ont donc partiellement été maintenues car elles se sont révélées utiles et adaptées à ce nouveau mode hybride de vie.

5640 visiteurs

140 places de travail individuel

13 534 prêts

7719 prolongations de prêts

889 demandes de renseignement

236 demandes de numérisation complétées

Les juristes, qui avaient apprécié la réactivité de la bibliothèque lors de la pandémie, n'ont pas manqué cette année non plus de relever la qualité et l'efficacité de ses services par de nombreux feedbacks à plusieurs niveaux.

Les chiffres sur les acquisitions et sur l'utilisation ne montrent pas de variations importantes pour l'année 2022, exception faite pour les demandes des utilisateurs reçues par courriel, qui – après l'explosion des deux années précédentes – sont redescendues à des valeurs plus proches des moyennes d'avant la pandémie. Est également à souligner l'extension en début d'année de l'offre de bases de données grâce à la collaboration avec la Bibliothèque am Guisanplatz.

Au mois de mai, les journées annuelles de l'Association des bibliothèques juridiques suisses (ABJS) ont eu lieu à Berne. La bibliothèque de l'OFJ a participé activement à leur organisation en collaboration avec les autres bibliothèques juridiques qui ont leur siège dans la capitale. Grâce à l'excellent niveau des conférenciers, les journées, qui se sont tenues à la Bibliothèque nationale et à l'Université de Berne, ont été couronnées d'un grand succès.

Pour 2023, outre l'analyse citée plus haut, il faudra faire les comptes avec la place de rangement à disposition qui n'est plus suffisante et affecter plus de ressources à l'entretien des fonds, notamment au désherbage. Ceci se rend par ailleurs nécessaire en vue du déménagement de l'office, initialement prévu en 2021, mais reporté à 2026.



Organisation

Direction

CHRISTINA SCHMID,
Directrice

LUKAS HECKENDORN URSCHELER,
Directeur suppléant, chef de domaine de
direction scientifique-juridique

KRISTA NADAKAVUKAREN SCHEFER,
Vice-Directrice, cheffe de domaine de di-
rection scientifique-juridique

Etat-major de Direction, logistique, informatique et relations publiques

ALEX FALLET,
Spécialiste technique

CHRISTOPHE GENOUD,
Responsable logistique

BARBARA HERENTREY,
Cheffe du Personnel

LAURENT MAZENAUER,
Responsable finances et controlling

MARIE PAPEIL SANCHEZ,
Responsable des relations publiques

DOMINIQUE REY,
Responsable informatique

Domaine de direction juridique et scientifique

JOHN CURRAN,
Conseiller juridique, Common Law

MONICA DURSTBERGER,
Secrétaire service juridique

KARIM EL CHAZLI,
Conseiller juridique, droits arabes et
islamiques

INESA FAUSCH,
Conseillère juridique, ordres juridiques de
l'Europe de l'Est

JOHANNA FOURNIER,
Conseillère juridique, ordres juridiques
germanophones

OLIVIER GAILLARD,
Conseiller juridique, droit privé suisse

FRANÇOISE HINNI,
Secrétaire service juridique

ANNE-GRACE KLECZEWSKI,
Conseillère juridique, ordres juridiques du
Benelux (départ le 28.02.2022)

RODRIGO POLANCO LAZO,
Conseiller juridique, droits hispanophones

ILARIA PRETELLI,
Conseillère juridique, droit italien

SEAN STACEY,
Conseiller juridique, Etats-Unis (nouveau
collaborateur depuis le 1er septembre)

MARTIN SYCHOLD,
Conseiller juridique, Common Law et
ordres juridiques mixtes, Remplaçant des
chefs du domaine de direction

CAROLE VIENNET,
Conseillère juridique, ordres juridiques
francophones

HENRIK WESTERMARK,
Conseiller juridique, ordres juridiques
scandinaves

MATHIAS WOUTERS,
Conseiller juridique, ordres juridiques du
Bénélux (nouveau collaborateur depuis le
1er juillet)

Bibliothèque

MICHELE BACCHERASSI,

Bibliothécaire responsable de la Bibliothèque de l'Office fédéral de la justice (Berne)

BORIS BEER,

Bibliothécaire spécialisé, services au public

VIVIENNE BELLOT,

Auxiliaire réception et bibliothèque (nouvelle collaboratrice depuis le 1er octobre)

CHANTAL BERGER,

Réceptionniste

SOPHIE CHAPUIS,

Bibliothécaire scientifique et suppléante de la cheffe de domaine de direction bibliothèque (nouvelle collaboratrice depuis le 1er septembre)

JULIEN CHEVALLEY,

Bibliothécaire spécialisé, acquisitions et monographies

LUDOVIC GULLO,

Auxiliaire réception et bibliothèque (départ le 30 septembre)

SOFIA FROSIO,

Auxiliaire réception et bibliothèque (nouvelle collaboratrice depuis le 1er mai)

ALISSIA HUGO,

Bibliothécaire spécialisée, acquisitions, mises à jour et suites (nouvelle collaboratrice depuis le 1er juillet)

MARIE-LAURE LAURIA,

Collaboratrice bibliothèque, spécialisée Welcome Center

JOHAN MAST,

Archiviste (nouveau collaborateur depuis le 1er mai)

NATHALIE MATTHEY,

Cheffe domaine de direction bibliothèque

MOSTAPHA NAJEM,

Bibliothécaire scientifique, collection de droit arabe et musulman

CÉLINE PORRET,

Bibliothécaire spécialisée, périodiques

FILIPPE RAMOS GONCALVES,

Auxiliaire réception et bibliothèque (nouveau collaborateur depuis le 1er janvier)

ALESSIA SALLAHU,

Apprentie AID

MARIE SCHMIDHAUSER,

Auxiliaire réception et bibliothèque

WEILING TANG,

Bibliothécaire scientifique, collection Chine

MARKO VESELINOVIC,

Bibliothécaire scientifique, collection Europe centrale et orientale

FLORENCE WAEBER,

Bibliothécaire spécialisée, acquisitions, mises à jour et suites

FLORE WAGNIERES,

Bibliothécaire scientifique, services au public (nouvelle collaboratrice depuis le 15 février)

Personnel

Sans compter les intérimaires et les apprentis, l'ISDC emploiera en moyenne 36 personnes au cours de l'année 2022. En raison des nombreux temps partiels, cela correspond à 28,3 EPT. Par rapport à l'année précédente, l'effectif du personnel a donc augmenté de 26 à 28,3 EPT en moyenne annuelle, en raison de la réoccupation de tous les postes.

L'unité de direction droit et science emploie exclusivement des juristes, en plus de deux collaboratrices administratives.

La direction de la bibliothèque emploie des bibliothécaires, dont certains ont un parcours académique. Dans ce domaine, une apprentie est également en formation pour obtenir le certificat fédéral de capacité avec le titre légalement protégé d'«agente en information et documenta-

tion CFC»/«agent en information et documentation CFC». Depuis le 1er juillet 2010, les tâches du domaine des finances ont été effectuées par l'Office fédéral de la justice et les centres de services du Secrétariat général du Département fédéral de justice et police sur la base d'accords de niveau de service.

Pour le domaine financier, l'ISDC a recruté le 01.10.2021 son propre chef des finances, qui a été formé en 2022 par le chef des finances de l'OFJ. Il est désormais entièrement responsable du domaine financier de l'ISDC. Le Service Level Agreement de l'ISDC avec le domaine financier de l'OFJ a pris fin le 31.12.2022. Les exigences du Conseil de l'Institut concernant l'indépendance totale de l'ISDC par rapport aux autres unités administratives sont donc désormais satisfaites.



Politique du personnel

Un employeur moderne

Les formes de travail au sein de l'ISDC favorisent la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée. Selon la fonction, il est possible depuis quelques années déjà de passer une partie de son temps de travail en home office. L'ISDC veut continuer à promouvoir le home-office dans la mesure où il est compatible avec la fonction concernée.

Part des femmes

La part des femmes a certes baissé de 3,7% par rapport à l'année précédente, pour atteindre 50,9%. Elle reste cependant légèrement supérieure à la limite supérieure de la valeur cible de l'administration fédérale (objectif 46 – 50%). La proportion de femmes parmi les cadres supérieurs est de 66,7% (objectif : 27 – 32%). Parmi les cadres moyens, 45,2% des employés sont des femmes (objectif : 36 – 43%).

Promotion des employés

Les collaborateurs de l'ISDC sont encouragés selon les principes de la politique du personnel de l'employeur qui est l'administration fédérale. Ces principes sont également définis juridiquement dans le droit du personnel de la Confédération. La direction de l'ISDC prend, sur la base de son porte-

feuille de tâches selon l'art. 3 LIPR, des mesures appropriées pour promouvoir les collaborateurs en fonction de leur niveau et de leur fonction, comme par exemple la fréquentation de formations et de formations continues, la participation à des colloques, les échanges avec des experts. Les collaborateurs sont invités à participer à des réunions scientifiques organisées par l'ISDC et, si possible, à y prendre une part active en tant que conférencier/conférencière. L'ISDC encourage également le multilinguisme, est ouvert aux questions de diversité et promeut un aménagement du temps de travail favorable aux familles.

Personnes en formation

Fin 2022, l'Institut employait une apprentie en 3e année de formation..

Engagement d'étudiants

L'ISDC offre à plusieurs étudiants de l'Université de Lausanne la possibilité de travailler en tant qu'auxiliaire à la bibliothèque ou à l'accueil. Les tâches consistent entre autres à mettre à jour les feuilles volantes, à préparer les ouvrages pour la reliure, à donner des renseignements à la réception et au téléphone et à aider à l'organisation de conférences.

Finances

L'ISDC est géré sous la forme d'un établissement de droit public de la Confédération, doté de la personnalité juridique mais sans comptabilité propre (art. 1, al. 1, LISDC). Il fait partie de l'administration fédérale décentralisée (art 7a, al. 1, let c, OLOGA). Lui sont donc applicables à ce titre les dispositions de la loi sur les finances (LFC) et de l'ordonnance sur les finances de la Confédération (OFC), ainsi que les directives et instructions de l'Administration fédérale des finances relatives à la gestion budgétaire et comptable de la Confédération (Manuel MGB+TC). Les exceptions sont réglées dans des lois ou ordonnances spécifiques (par ex. exclusion du champ d'application de l'OrgOMP, RS 172.056.15, concernant les marchés publics).

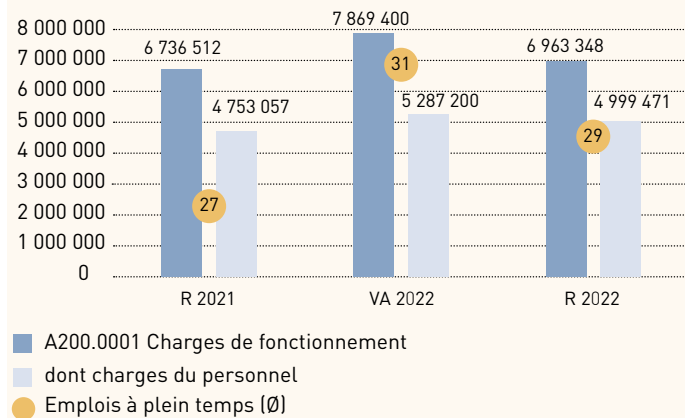
Charges de fonctionnement (Chiffres en Fr.)

La diminution des dépenses par rapport au budget prévisionnel résulte notamment des charges de personnel (postes vacants par rapport au budget 2022) et des retards pris par deux projets (interface entre l'application métier Alma et SAP et mesures de construction sur le site de l'ISDC).

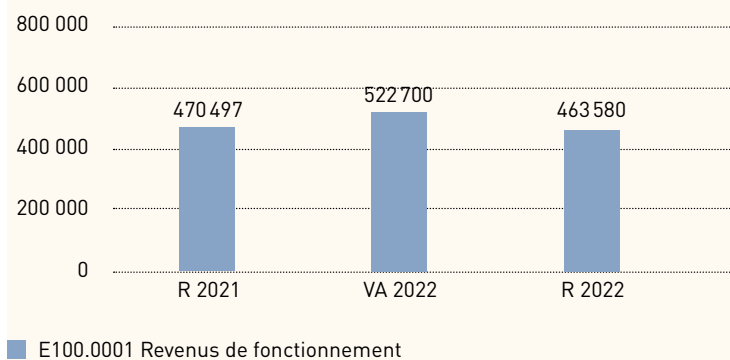
Revenus (Chiffres en Fr.)

Conformément à la loi sur l'ISDC et à l'ordonnance sur les taxes et les émoluments de l'ISDC, les recettes de fonctionnement se répartissent entre les recettes commerciales (356 666 francs), les recettes soumises à des émoluments (100 714 francs) et les autres recettes. Les prestations commerciales doivent au moins couvrir les coûts. Cet objectif n'a pas été atteint en 2020 (60%) et en 2021 (91%). Le taux de couverture des coûts a pu être considérablement amélioré en 2022 (de 91% à 105%). L'excédent est de 17 000 francs.

Charges de fonctionnement



Revenus



Les commentaires sur le compte d'Etat et sur le budget avec plan intégré des tâches et des finances se trouvent sous (Tome 2A) :

www.efv.admin.ch/efv/fr/home/finanzberichterstattung/finanzberichte/staatsrechnung.html
www.efv.admin.ch/efv/fr/home/finanzberichterstattung/finanzberichte/budget.html

Gestion des risques et SCI

Gestion des risques et gestion du contrôle interne SCI

En vertu de l'article 39 de la loi sur les finances de la Confédération, l'ISDC est tenu de gérer les risques et de mettre en place un système de contrôle interne (SCI). Il est soumis à cet égard aux processus de reporting ordinaires de l'administration fédérale et aux directives du Conseil fédéral.

Les risques qui font l'objet d'une surveillance à l'ISDC sont le danger d'un accès non autorisé au réseau ou la perte d'informations sensibles, ainsi que les dommages que l'Institut, et donc la Confédération, pourraient subir en raison de renseignements juridiques erronés ou d'un incendie ou d'une inondation de la bibliothèque.

De nombreuses mesures ont déjà été prises pour garantir la sécurité informatique et la protection des données et, d'autre part, de maintenir et d'améliorer la qualité élevée des services de l'Institut. L'ISDC accorde en outre une attention particulière à la prise de mesures visant à éviter les dommages corporels et matériels.

Logistique, informatique et relations publiques

Dans le domaine de l'informatique, la possibilité de travailler à distance est pleinement disponible. Toutefois, depuis le milieu de l'été, un arrêt maladie a nécessité le recours à une entreprise externe (Streamline AG) pour couvrir les besoins actuels. La Confédération a dû planifier la migration de l'informatique au sein de l'ISDC. Pour des raisons de sécurité de l'accès à l'Intranet de la Confédération, il a également fallu planifier la migration de tous les collaborateurs vers la nouvelle version (Fortinet); les travaux correspondants devraient avoir lieu en 2023, de sorte que toutes les nouvelles directives soient remplies d'ici là.

En ce qui concerne le bâtiment, le mobilier des collaborateurs a été changé à plusieurs reprises, notamment pour améliorer l'ergonomie (bureaux assisdebout). Une deuxième phase suivra en 2023. Un groupe de travail UNI-BAT a présenté un projet qui devrait permettre de réaliser des économies d'énergie conformément aux directives du canton et de la Confédé-

ration dans les domaines de l'éclairage, de la ventilation et du chauffage. Différentes actions ont été menées durant les mois d'octobre, novembre et décembre 2022. En ce qui concerne la sécurité, une formation a été organisée pour les responsables de la sécurité (par étage) sur la manipulation des petits extincteurs. Cette formation sera organisée par la suite pour l'ensemble du personnel ainsi que pour les nouveaux collaborateurs.

Dans notre atelier de reliure, 354 volumes ont été reliés en 2022, dont 123 reliures complètes (collées, cartonnées), 77 reliures simples (anneaux, collés à chaud), 97 réparations et 57 couvertures collées.

L'accueil personnalisé et l'introduction par le Welcome Center ont pu reprendre presque normalement, mais chaque arrivée a nécessité une organisation supplémentaire afin de s'assurer que les mesures en vigueur en Suisse pouvaient être respectées par nos chercheurs étrangers.



Les rapports annuels de l'Institut suisse
de droit comparé sont également
disponibles en ligne

www.isdc.ch/fr/isdc/rapports-annuels

Impressum

Contributions: Lukas Heckendorn Urscheler, Krista Nadakavukaren, Michele Baccherassi, Sophie Chapuis, Daniel Baier, Christophe Genoud, Barbara Herentrey, Marie-Laure Lauria, Nathalie Matthey, Laurent Mazenauer, Marie Papeil Sánchez **Coordination & Layout:** Renata Hubschmied **Sélection des photos:** Laurent Mazenauer